

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2024–2028

A - INTRODUCTION

L'Udaf du Puy-De-Dôme, Union départementale des associations familiales, s'engage à rendre son site internet accessible à tous, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Ce schéma définit les actions prévues entre 2025 et 2027 pour améliorer l'accessibilité numérique du site www.udaf63.fr

B - POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

Au-delà de l'application de la loi, il convient d'être en cohérence avec notre projet associatif et nos missions, en garantissant à tous les utilisateurs de notre site internet, y compris ceux en situation de handicap et/ou de vieillissement, un accès équitable à l'information en ligne.

C - RECOURS A DES COMPETENCES EXTERNES

Collaboration avec la société Boscop pour les audits et les recommandations techniques.

Appui ponctuel du service communication de l'Unaf pour apporter conseils et recommandations.

D - ETAT DE CONFORMITE

Le site n'est pas encore totalement conforme au RGAA 4.1.2

Un premier audit du socle technique a été réalisé en février 2024 par la société BOSCOP et a révélé 65, 22 % de critères RGAA respectés. Des correctifs ont été réalisés sur la base de cet audit en janvier 2025. L'audit de contrôle, effectué en février 2025, a révélé que 78,26 % des critères applicables sont désormais respectés sur le socle technique.

Un audit de contenu contribué à été réalisé en octobre 2025 pour compléter et aboutir à un audit complet qui a révélé un taux d'accessibilité de 72, 33 %.

E – ACTIONS MISES EN PLACE ET CALENDRIER

Janvier 2024	Indiquer l'état d'accessibilité (non conforme, partiellement conforme, conforme). En début d'année 2024, les sites internet des Udaf, dont celui de l'Udaf du Puy-De-Dôme, ont été déclarés « non conformes »
15/02/2024	Le conseil d'administration décide de s'engager dans une démarche d'amélioration de l'accessibilité de notre site internet.
Février 2024	Donner le Diagnostic sur l'état d'accessibilité de l'écosystème digital
2024	Donner la possibilité aux personnes porteuses de handicap de réclamer un contenu qui ne serait pas accessible et Informer les personnes porteuses de handicap de leur voie de recours. La déclaration de l'état d'accessibilité comporte ses indications
Fin 2024 - 2025	Modifier le contenu selon les critères d'accessibilité et l'audit du socle technique
Octobre 2025	Audit des contenus publiés
2026-2028	Apporter les corrections nécessaires suite à cet audit

F - PUBLICATION ET SUIVI

Le présent schéma est publié sur le site www.udaf63.fr dans la rubrique Accessibilité. Il sera accompagné d'un plan d'action annuel détaillant les opérations réalisées et prévues

PLAN D'ACTION ANNUEL 2026 – ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Actions réalisées en 2025 :

Action	Qui ?	Échéance	Indicateur	Réalisation
Mise en conformité en vue de l'audit	Référente Communication	Octobre 2025		Réalisé
Réalisation de l'audit	Boscop	Octobre 2025		Réalisé
Réalisation du schéma annuel et du plan d'action	Référente Communication	Décembre 2025		Réalisé

Actions à réaliser en 2026 :

Action	Qui ?	Échéance	Indicateur	Réalisation
Correction des non conformités identifiées par l'audit	Référente Communication	Décembre 2026	Grille d'évaluation Boscop/réclamations reçues sur les contenus	
Rédaction d'une fiche technique pour garantir la diffusion des contenus publiés accessibles	Référente Communication	Décembre 2026	Grille d'évaluation Boscop/réclamations reçues sur les contenus	